

*Dimanche 1<sup>er</sup> Mai 2022*

## **1<sup>er</sup> Mai - Fête du Travail**

### **Allocution d'introduction du président Edouard Fritch lors de la réception des organisations syndicales**

---

A toutes et à tous bonjour, ia orana.

J'ai plaisir à vous recevoir ce matin avec le gouvernement pour ce rendez-vous traditionnel du dialogue et de la démocratie.

**C'est l'occasion pour moi de vous faire un bilan des différentes mesures sur les sujets suivants :**

- **L'augmentation du SMIG au 1<sup>er</sup> mai**
- **Un bilan des mesures d'aides à l'emploi de 2018 à 2021**
- **Un bilan des points du protocole de fin novembre**
- **La PSG**
- **Les assises de la Santé**

Comme vous le savez, un conseil des ministres extraordinaire s'est tenu jeudi à la présidence, avec pour ordre de jour de déterminer le taux de relèvement du Smig.

Durant le dernier trimestre 2021, plusieurs éléments indiquaient une augmentation à venir de l'inflation sur les produits importés (matières premières, énergies, coût de frêt...).

Compte tenu de ce contexte et de nos échanges, nous avons décidé de relever le SMIG, par anticipation de l'augmentation de l'inflation, le 1<sup>er</sup> décembre 2021, et ce afin de maintenir le pouvoir d'achat des 17.000 salariés dont les rémunérations sont les plus faibles.

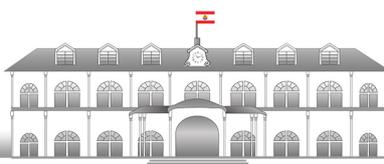
La progression de l'indice des prix d'octobre s'est prolongée pour dépasser au mois de janvier le seuil des 2% (2,26%) et atteindre 3,37% au mois de février.

C'est dans cet esprit de responsabilité et de solidarité que nous avons décidé d'une hausse du Smig applicable aujourd'hui de 2%, après la première augmentation de 2% elle aussi, intervenue il y a quelques mois.

**Ainsi l'augmentation totale du SMIG depuis décembre 2021 est de 4%, alors même que l'évolution de l'inflation constatée sur la période d'octobre 2021 à février 2022 est de 3,37%.**

Il y a dans nos choix la volonté d'un certain rattrapage, et même, pour 0,66% une anticipation de la hausse à venir. Mais j'insiste, dans la spirale infernale de la course salaire/prix, l'évolution du smig ne saurait être le moteur de l'inflation ou un frein à l'embauche et au maintien des emplois.

Cette décision est en ligne avec l'ensemble des mesures du gouvernement.





Nous avons pleinement conscience également de l'impact des crises qui se sont succédées et qui perdurent sur les prix. Le gouvernement a donc pris rapidement depuis la fin de l'année dernière des mesures pour enrayer la hausse des prix, notamment des PPN et des PGC, mais aussi des matériaux de construction ou des hydrocarbures.

## Les aides à l'emploi

Notre gouvernement, dans les périodes de crise que nous avons traversées, s'est aussi attaché à prendre les mesures pour maintenir les emplois. Il me semble important de vous en dresser un bilan depuis 2018.

Les budgets qui ont été alloués aux dispositifs liés à l'emploi (CAE, CVD, ACT, ICRA, CSE etc.) ont doublé en 4 années et **sont passés de 3,5 milliards en 2018 à plus de 7 milliards de dépenses en 2021.**

Ceux sont plus de 11 milliards alloués aux mesures d'aides exceptionnelles en 2020 et 2021 pour 42 896 bénéficiaires.

En 4 ans, **21 259 CAE ont été initiés.** Cela a représenté un budget moyen **de 2,3 milliards par an entre 2018 et 2020. Ce budget a doublé en 2021 pour atteindre 4,5 milliards. Soit près de 11,5 milliards au total sur la période.**

Je n'entre pas dans les détails des efforts supplémentaires faits en matière de formation, d'insertion des personnes porteuses de handicap, vous les connaissez.

## Bilan du protocole de fin de grève

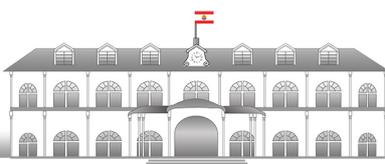
Enfin, le 29 novembre dernier nous avons signé un protocole comprenant 9 articles.

Parmi ces articles, l'article 3 prévoyait de fixer une réunion trimestrielle du CHSCT. Sachez que cette demande est inscrite dans les travaux de modernisation du Code du Travail polynésien conduits par Madame le Ministre du Travail, Virginie Bruant.

Concernant l'article 4, sur la mise en place en Janvier 2023 d'un fonds d'aide aux salariés ayant perdu involontairement leur emploi, c'est également dans les travaux initiés par la Ministre du Travail, mais l'urgence réglementaire est focalisée à ce stade sur le maintien du pouvoir d'achat pour tous les salariés.

L'article 8 du protocole quant à lui prévoyait la mise en œuvre de la loi relative à la protection de l'emploi local. Afin de piloter et d'optimiser la rapidité, la sécurité et la maîtrise du dispositif de promotion et de protection de l'emploi local, j'ai nommé un délégué interministériel le 14 avril dernier, Mr Pierre Frébault.

La Commission tripartite de l'emploi local (CTEL) a été réunie dès le 19 avril pour se prononcer sur la caractéristique du Tableau d'activités professionnelles général (TAPG), et celles-ci ont été adoptées en Conseil des Ministres mercredi 27 avril.



La CTTEL sera rapidement consultée sur la liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local et le Conseil des Ministres pourra ainsi arrêter le tableau des activités professionnelles protégées (TAPP).

Nous avançons sur ce point et nous souhaitons avoir une application concrète avant la fin de l'année 2022.

## La PSG

Comme vous le savez, nos comptes sociaux étaient en danger et, nous en avons fait le constat ensemble, les modifications paramétriques n'étaient, si vous me permettez l'expression, plus que des « emplâtres sur une jambe de bois ».

Il fallait une réforme en profondeur et nous nous y sommes attelés, ensemble.

Nous avons passé la phase 1 de la réforme de la protection sociale, en changeant la gouvernance. Le texte a été adopté en décembre 2021 par notre Assemblée.

Sur ce point, nous sommes prêts et nous n'attendons plus, maintenant, que l'expiration du recours qui a été formé sur la loi du Pays pour mettre en place concrètement les instances, dont le Comité stratégique de la protection sociale universelle (CSPSU).

La phase 2, consacrée au financement est, elle aussi, bien engagée puisque le texte relatif à l'instauration de la Contribution pour la Protection Sociale (la CPS), que l'on appelle aussi « TVA sociale » est maintenant en application. Pour être complet, une baisse des charges sociales, pour restituer aux salariés du pouvoir d'achat pourra être décidée dès que nous aurons un peu plus de visibilité sur l'impact de la CPS. Nous ferons le point en septembre sur ce sujet.

Je tiens ici à remercier les partenaires sociaux qui ont fait preuve de courage et de responsabilité en soutenant des mesures, pas forcément populaires, mais qui sont tellement indispensables pour le sauvetage de nos régimes.

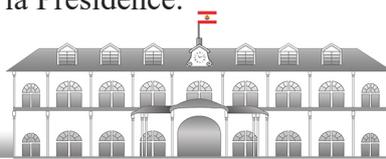
Nous sommes entrés aujourd'hui dans la phase 3, c'est-à-dire, l'instauration de la Protection Sociale Universelle (PSU) par la fusion des différentes branches des régimes actuels. Cela sera aussi l'occasion de revoir, pour plus d'équité, certains niveaux de cotisation et types de prestations.

Les mots solidarité, équité, redistribution, simplicité et pérennité, seront les constantes des discussions de travail que mènera notre ministre en charge de la protection sociale, Yvonnick Raffin, avec les acteurs économiques, les partenaires sociaux et toutes les bonnes volontés pour la construction de cette PSU.

Ces discussions seront menées au sein du comité stratégique de la PSU, en cours de constitution.

## Les assises de la Santé

Dans une logique de co-construction, j'ai demandé au Ministre de la Santé et au Ministre de l'Economie et des Finances en charge de la PSG, d'organiser les Assises de la Santé. Ces assises se tiendront le 6 mai prochain à la Présidence.





Ces Assises de la Santé, prévues lors de la signature du protocole d'accord de fin de conflit, permettront comme convenu de dresser un diagnostic partagé en concertation étroite avec vous et les tiers impliqués et des mesures d'économie seront proposées.

Je suis conscient que ces Assises feront l'objet d'après discussions, j'ai toujours privilégié le dialogue, ce sera un moment fondateur. Il s'agit de définir collectivement des politiques publiques de santé, d'améliorer ce qui peut être amélioré, de proposer des mesures d'économie.

C'est un nouveau paradigme que nous essayons d'instaurer, cette méthode est la bonne, sa clef de voûte, c'est la concertation. De nombreux paramètres sont alarmants :

- Le vieillissement rapide de notre population,
- L'augmentation des longues maladies,
- Un taux d'obésité au sein de notre population qui bat des records,

Il nous faudra pourtant, à l'occasion de ces Assises, les regarder en face, avec lucidité et responsabilité, car ce sont les principaux responsables de l'augmentation de nos dépenses de santé.

Il nous faudra absolument les prendre en compte dans nos réflexions. Les recommandations formulées à l'issue de cette large concertation nous obligent, elles engageront notre Fenua pour des années, elles auront des conséquences sur le quotidien de nos concitoyens.

Je vous remercie de votre attention et le gouvernement et moi-même sommes maintenant à votre écoute.

---

Service de la communication

---

